

## Le fonds en € qui n'arrête pas de fondre

Les fonds en euros contiennent principalement des bons du trésor (des emprunts émis par l'État français et ses voisins européens). Or, depuis 30 ans, le taux d'intérêt versé par les États **ne fait que baisser**, aidés entre autres, par la politique monétaire accommodante des banques centrales.

Aujourd'hui, la France emprunte sur 10 ans à 0,71% et l'Allemagne à 0,18%; cela vous donne une estimation relativement fidèle des rendements futurs du fonds en euros.

## Et si on attendait patiemment que les taux remontent ?

Les taux remonteront certainement d'ici quelques années. Cela sera-t-il une bonne nouvelle pour le fonds en euros ? Pas vraiment. Lorsque les taux remonteront, les fonds en euros seront lestés de bons du trésor achetés, lesquels continueront à verser une faible rémunération et réduiront durablement le rendement du fonds. Ainsi, si les taux remontent, vous aurez tout simplement intérêt à investir dans les nouvelles obligations, lesquelles verseront une bien meilleure rémunération (ETE obligataire)

## L'immobilier, la fausse bonne idée

Une première alternative serait "d'investir" dans l'immobilier. C'est un réflexe bien français, alimenté par l'"immobilier monte toujours et n'est pas risqué".

Mais l'immobilier ne rapporte loué (un studio) qu'au mieux 3% net, net.

- les frais notariés et les frais d'agence rendent difficile une plus-value effective (comptez autour de 8% de frais notariés à l'achat et entre 2 et 10% de frais d'agence à la revente);
- un bien immobilier n'est pas liquide. Vous ne pouvez pas vendre une partie du bien .

Une autre solution consiste à l'achat de parts de SCPI (Société Civile de Placement Immobilier), ce qui permet d'investir dans l'immobilier de bureaux ou de locaux commerciaux. Le seul avantage est que l'acquisition d'une part est possible pour quelques centaines d'euros.

*Pourquoi il faut [privilégier les foncières cotées aux SCPI...](#)*

